

## **Diagnostic local de sécurité - Convention avec INTER-UNEC au nom de l'Université de Franche-Comté Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Le Diagnostic local de sécurité prend sa place dans la volonté de la Ville de Besançon et de son Conseil Communal de Prévention de la Délinquance (CCPD) de mieux maîtriser l'offre de sécurité et les phénomènes d'insécurité. Il s'inscrit dans les orientations proposées par la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV).

Sa réalisation est confiée au Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie de Franche-Comté (LASA).

L'objectif principal de ce diagnostic est de prendre la mesure de l'adéquation et des éventuelles inadéquations entre l'offre institutionnelle de sécurité et la demande sociale de la part des habitants en matière de sécurité. Cela passe par la connaissance des faits et pratiques individuelles liés à la sécurité et des mécanismes de production de l'insécurité.

Ce travail d'analyse est réalisé dans la perspective de la mise en place d'un Observatoire Local de la Sécurité à Besançon.

Dans la pratique, il implique les partenaires du CCPD au niveau des responsables et des acteurs de terrain, permettant ainsi de dresser un panorama le plus exhaustif possible de tous les acteurs, producteurs de sécurité.

Par délibération du 23 septembre 1991, M. le Député-Maire a été autorisé à signer le contrat d'actions de prévention à conclure avec l'État pour les années 1991, 1992, 1993. Ce document n'avait pas retenu la demande formulée pour le diagnostic local de sécurité.

Une nouvelle demande sera adressée dans le cadre du contrat d'actions de prévention au début de l'an prochain pour une période triennale.

La dépense est estimée à hauteur de 250 000 F HT, soit 300 021 F TTC.

Le règlement de cette étude s'échelonnait donc sur trois exercices se répartissant de la façon suivante :

- à la signature du contrat : 14 755,48 F HT,
- à la remise du premier rapport intermédiaire : 50 000 F HT,
- à la remise du premier rapport définitif : 90 000 F HT (juin 1992),
- à la remise du rapport final : 98 213,52 F HT.

L'échéancier pourra être modifié en fonction de l'avancement des travaux.

La 13<sup>ème</sup> Commission propose au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer une convention avec INTER-UNEC (Interaction-Université-Économie) association gérant les contrats de recherche au nom du LASA.

En conséquence, la somme de 14 755,48 F HT, soit 17 500 F TTC sera versée à INTER-UNEC à la signature du contrat. Cette somme est à prélever au chapitre 945.92 article 635 code service 47040 qu'il convient d'abonder après transfert du 945.92.699.47040.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions et en cas d'accord :

- à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir et à ouvrir les crédits indiqués ci-dessus,
- à s'engager à inscrire les crédits nécessaires aux budgets 1992 et 1993.

**M. TOURRAIN :** Je voudrais faire deux remarques Monsieur le Député-Maire. La première concerne le problème des études. Nous avons déjà demandé à plusieurs reprises qu'on nous dresse la liste des études commandées dans une année ainsi que leur coût. Je m'aperçois que de jour en jour on passe son temps à étudier des problèmes sans qu'il y ait pour autant une solution à la clé, M. DAHOUI pourra vous le dire.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Vous avez l'air d'en vouloir à M. DAHOUI, voyons !

**M. TOURRAIN :** J'aime bien quand il écrit dans la presse car, figurez-vous, j'aime bien ce qu'il écrit.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Quand il dit comme moi, j'aime bien aussi !

**M. TOURRAIN :** Je trouve cela tout à fait intéressant. La deuxième remarque que je voulais faire concerne ce que je vous ai demandé tout à l'heure. Vous me disiez que vous ne pouviez pas trouver l'argent pour votre voiture spécialisée...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Ce n'est pas la mienne, c'est la vôtre, ne confondez pas.

**M. TOURRAIN :** ...pour la voiture spéciale ou spécialisée d'une police municipale bien équipée, vous voulez dépenser 250 000 F pour une étude alors que les services préfectoraux, la police nationale, vos propres services, les services sociaux doivent connaître les motifs ou les raisons de l'insécurité. Vous avez quand même de quoi faire, quand vous savez que le premier motif de l'insécurité consiste dans l'absence d'emplois ; il y a peut-être une politique à mener de ce côté-là. Lorsque vous aurez enfoncé 4 ou 5 portes ouvertes, cela vous aura coûté 250 000 F pour rien. Alors donnez une voiture équipée à vos policiers et puis on verra ce que cela donnera, il y aura une rentabilité immédiate.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Monsieur TOURRAIN, vous raisonnez comme un corbeau qui abat des noix (rires). Mais si ! En matière de sécurité, il faut effectivement voir l'ensemble, vous ne pouvez pas avec une voiture spéciale régler les problèmes de sécurité. Alors ce soir c'est cela, la prochaine fois ce sera autre chose. Ce que nous avons voulu, et je crois que cela va dans le sens des orientations de la Ville, c'est mettre à plat tout cela. C'est vrai que nous avons des renseignements ici ou là mais il faut que nous en ayons sur l'ensemble. Or nous avons sur place si j'ai bien compris, un laboratoire de sociologie tout à fait capable de réaliser ce travail, permettons-lui donc de le faire. Ceci dit en passant, c'est une aide indirecte à l'université puisque ce sont des gens du coin qui font cela, qui vont nous permettre d'y voir clair et de pouvoir prendre des mesures à bon escient. C'est le but de cette étude.

**M. JACQUEMIN :** Monsieur le Maire, le libellé du troisième paragraphe est tout de même très flou. Quand on lit : «L'objet principal de ce diagnostic est de prendre la mesure de l'adéquation et des éventuelles inadéquations entre l'offre institutionnelle de sécurité et la demande sociale de la part des habitants en matière de sécurité. Cela passe par la connaissance des faits et pratiques individuelles liés à la sécurité et des mécanismes de production de l'insécurité». Il s'agit tout de même d'une somme importante et l'étude sera bonne dans la mesure où nous préciserons exactement ce que nous voulons. Si vous pouvez me dire à travers ces deux phrases ce que doit nous donner l'étude, je vous fais des félicitations.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** C'est peut-être effectivement un verbiage universitaire, de sociologues convertis...

**M. TOURRAIN :** Ce n'est pas flatteur pour eux.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** ...mais c'est dans le rapport simplement. Il a peut-être été mal rédigé, je l'admets volontiers, moi-même je m'étais repris à deux fois pour comprendre, mais enfin ce n'est pas cela l'essentiel. L'essentiel c'est de savoir d'où on part, où on en est et où on veut aller. Je crois que c'est le but final du travail qui sera réalisé ici pour la sécurité.

**M. VIALATTE** : Monsieur le Maire, pour confirmer l'intervention de notre Président de Groupe, Raymond TOURRAIN, je voudrais dire que nous déposerons sur ce rapport un amendement dont nous souhaitons la mise au vote et qui est ainsi libellé : «S'agissant de ce rapport n° 15 :

- propose la réaffectation du crédit de 300 021 F TTC initialement destiné à la réalisation d'une étude sociologique et anthropologique sur les problèmes de sécurité à Besançon, à l'effet de doter en matériel la police municipale,

- demande à M. le Maire de soumettre à cet effet lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal un rapport en ce sens».

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je vous présenterai la prochaine fois un rapport sur la police municipale, sur son équipement, sur son travail, sur son fonctionnement, ce rapport sera complet, mais aujourd'hui il me paraît complètement inutile de songer à équiper davantage la police municipale. Vous ne savez pas ce qu'ils ont ! Non, vous ne savez pas ! Enfin, Monsieur VIALATTE entre nous, quand est-ce que vous voyez la police municipale ? En vous promenant dans la Grande Rue ?

**M. VIALATTE** : Oui, en me promenant dans la Grande Rue.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Eh bien vous les voyez, ce n'est déjà pas mal, c'est une bonne chose. On les met d'ailleurs là pour que vous les voyiez, que tout le monde les voie. Mais ce n'est pas cela simplement le travail de la police municipale, c'est quand même bien autre chose en amont et en aval figurez-vous. Ce n'est pas simplement de se promener à pied d'ailleurs. Dans les rues de la ville, ils n'ont pas besoin de véhicules pour patrouiller et surveiller les voitures en stationnement. Enfin, c'est un débat que nous aurons. Je vais inscrire à un prochain Conseil, le rôle, la fonction de la police municipale de Besançon telle qu'elle est définie depuis déjà pas mal de temps et telle qu'elle fonctionne actuellement. Maintenez-vous votre amendement ? Je le mets donc aux voix. Monsieur TOURRAIN veut intervenir pour une explication de vote ?

**M. TOURRAIN** : Non, Monsieur le Maire. Si la police municipale doit être une police touristique qui fait le tour de la Grande Rue (protestations) et de la rue des Granges, effectivement elle n'a pas besoin de véhicule. Mais ce n'est pas le cas.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est un tourisme qui laisse des traces quand même !

**M. TOURRAIN** : Certainement pour un certain nombre de personnes, mais cela n'est pas le cas. Cela ne doit pas être le cas, en tout cas. J'espère que vous le définirez correctement la prochaine fois.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je le pense bien !

**M. TOURRAIN** : Actuellement la police municipale dispose de trois véhicules Renault qui sont anciens, qui ont été retapés par l'atelier apparemment. C'est tout ce qu'ils ont. Si vous pouvez me dire aujourd'hui, ou si un responsable peut me dire qu'ils ont davantage que trois véhicules anciens et poussifs, je veux bien.

**M. JACQUEMIN** : Monsieur le Maire, il y a tout de même un décalage que je ressens, assez profond entre le caractère pratique des situations que nous ressentons dans les quartiers -nous avons déjà parlé au dernier Conseil de ces questions de délinquance- et le caractère théorique de cette étude confiée à l'institut universitaire. Il me semble que tout de même sur ces questions de sécurité, la police peut donner des chiffres, des indications ; elle peut tout à fait donner des appréciations sur l'évolution des phénomènes qu'on observe. Est-il nécessaire d'aller dépenser dans un contrat d'étude auprès d'un institut universitaire un tel argent aujourd'hui ? N'avons-nous pas déjà à prendre les problèmes de manière beaucoup plus pratique et concrète avec les partenaires tout trouvés que sont les gens qui sont chargés de faire respecter la sécurité, qui, eux, sont au contact de la population de manière pas très intellectuelle mais en tout cas très pratique et qui connaissent ces problèmes. Moi je vous dis que j'ai du mal en tant que parlementaire à obtenir les chiffres auprès de l'autorité publique sur l'évolution de la

délinquance. Alors on vit une drôle de situation. Finalement on va confier à un institut universitaire le soin d'aller regarder la question, alors que les élus eux-mêmes ont du mal à cerner la vérité des choses et des phénomènes. Il me semble que ce débat est un petit peu surréaliste. Moi je souhaiterais qu'on reprenne la question pour voir si nous devons voter 300 000 F, si c'est la bonne manière de les utiliser au service de l'amélioration de la sécurité dans cette ville. Je me pose vraiment la question.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Vous confondez déjà deux choses. Ce n'est pas un diagnostic qui sera fait pour la délinquance de façon générale. Vous cherchez, vous, à connaître les chiffres de la délinquance au niveau national. Localement, nous les avons ces chiffres, régulièrement. Mais là ce n'est pas une question de chiffres. Faire un diagnostic ne consiste pas simplement à prendre la température de quelqu'un. Ce que nous réclamons, ce ne sont pas des chiffres venant des services de la Préfecture, de la Police, etc. ce que nous voulons c'est un diagnostic complet de l'insécurité si vous voulez à Besançon de façon à ce que nous ayons en main des éléments pour prendre des mesures qui correspondent ensuite à une situation de fait. C'est pourquoi je partage tout à fait la proposition faite ce soir, d'avoir vraiment quelque chose à la base pour pouvoir agir efficacement. C'est mieux à mon avis de prendre des gens compétents en la matière qui pourront avoir une offre de sécurité à nous présenter. Voilà le but de cette étude. Je sais bien que par définition, on n'aime pas trop les études.

**M. ALAUZET :** C'était juste pour une explication de vote. Nous nous abstenons sur l'amendement de M. VIALATTE et puis nous sommes très très satisfaits que pour une fois le Maire prenne position contre la voiture (rires).

**Mme FOLSCHWEILLER :** Je voulais rappeler ce que nous avons dit en commission à propos de cette étude. Il s'agit d'une démarche qui nous semble intéressante et que nous allons soutenir car elle associe l'Université de Franche-Comté et plus particulièrement le Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie. Mais nous avons émis des réserves, sur le coût notamment. Puis les résultats qui seront certainement très intéressants seront-ils suivis d'effets, d'autant plus que l'étude va être décalée dans le temps. J'ajouterai puisque j'ai la parole, que j'apprécie à sa juste mesure Monsieur le Maire, la place que vous laissez à notre expression et en particulier à ma demande d'interpellation. Je me demande bien de quoi vous avez peur, d'autant qu'il ne s'agissait pour moi que de faire des propositions sur la forme que pourrait prendre un débat et non de faire un plaidoyer contre le grand canal ou contre la privatisation du Service des Eaux. Mais là, comme pour d'autres sujets, nous avons de plus en plus le sentiment de n'être ici que dans une chambre d'enregistrement.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Vous auriez dû le préciser dans votre demande d'interpellation car moi j'ai une demande d'interpellation «sur le grand canal» sans autre explication. Et je pense que c'est bien que tout le monde en discute très largement plutôt qu'il y ait une interpellation avec réponse du Maire.

**M. NACHIN :** Je voudrais enchaîner sur ce que vient de dire Michèle FOLSCHWEILLER, c'est que si on demande à interpellier le Maire c'est qu'on a quelque chose à dire et je crois que le rôle du Maire n'est pas de censurer a priori ce qui va être dit.

On a évoqué le problème de la sécurité ; je souhaiterais savoir, mais peut-être n'êtes-vous pas en mesure de donner les informations maintenant, quels sont les moyens en particulier les moyens en matériels dont dispose la police municipale. Je voudrais savoir également si les responsables de la police municipale considèrent qu'ils ont des moyens suffisants pour faire face à leurs diverses obligations.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** On vous dira tout cela au prochain Conseil Municipal puisque nous aurons un débat sur ce sujet.

**M. MAILLARD :** Monsieur le Maire, je ne voudrais pas mettre en cause ni le principe de cette étude, ni les compétences du Laboratoire de Sociologie, mais il me semble que sur le plan méthodologique il y a un problème et que ce n'est pas rendre service à l'Université que de laisser les universitaires proposer des études de leur propre initiative. Il me semble qu'il serait souhaitable dans ce type de problème mais également dans d'autres, que l'étude se situe dans le cadre d'une dynamique d'actions qui s'inscrive dans un contexte où le pilote est constitué soit par la Mairie, soit par les organismes qui travaillent sur le terrain

sur ce problème de sécurité et de délinquance, et que ce soit à l'initiative de ces organismes et sur la base d'un cahier des charges qui précise bien quel est le rôle de l'étude. Là, finalement cette étude est à l'initiative du Laboratoire de Sociologie, et évidemment elle interfère avec les problèmes de fond qu'on rencontre aujourd'hui au niveau de notre Municipalité. S'il y a bien sûr des corrélations étroites, je ne suis pas sûr qu'ils soient capables de bien se poser le problème et à partir de là je ne suis pas sûr de l'efficacité et de l'utilité de cette étude.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je pense que cette étude sera menée de concert avec le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance où se retrouvent justement tous les acteurs du terrain qui participent à la prévention... Il existe, je vous le rappelle pour ceux qui ne le sauraient pas, un Conseil Communal de Prévention de la Délinquance et c'est aussi dans ce souci-là que nous avons souhaité cette étude de diagnostic. Ce n'est pas une étude lancée comme cela parce qu'un laboratoire a besoin de crédits pour faire quelque chose. Cela correspond tout à fait à notre souci commun à nous et ensuite à ce que rencontrent comme difficultés notre Conseil Communal de Prévention de la Délinquance et le Service de Prévention de la Ville.

**M. DAHOU :** Monsieur le Député-Maire, je viens d'être interpellé à plusieurs reprises par M. TOURRAIN, je voulais lui répondre mais il est parti. Ce que je voulais simplement lui indiquer, ses amis politiques pourront peut-être le lui dire, c'est qu'il me fait un affront considérable en considérant que je puisse avoir la même philosophie que lui en matière de sécurité. Pour avoir entendu votre discours sur la sécurité lors d'un récent Conseil Municipal, je peux vous dire que nous sommes aux antipodes et je suis prêt à aborder avec vous quand vous le souhaitez, une discussion politique de fond sans démagogie sur les problèmes de sécurité qui se posent.

Alors ce que je dirai par rapport à cette étude, c'est que je crois qu'il faut aborder cela sans démagogie et avec réalisme. Quand des gens que je rencontre, tout le monde ici en rencontre, dans les quartiers, me font part d'un sentiment d'insécurité, je ne dis pas que cela n'existe pas, je le prends en compte dans mon analyse, mais je crois qu'il y a une part de rationnel et une part d'irrationnel. Si on est honnête, on doit l'admettre et je crois que l'intérêt de cette étude est justement de faire la part du rationnel et de l'irrationnel : quelle est la réalité des problèmes d'insécurité qui peuvent se poser à Besançon ? Il y en a, si les gens le disent et s'ils le ressentent on le prend en compte encore une fois et quelle est la part de fantasme ? Si une étude avec tous les partenaires sur le terrain peut permettre de mieux cerner la réalité de ce problème de sécurité, je crois que c'est un effort important fait par la Ville.

Alors le reste, c'est toujours très délicat. On parlait des médias encore, et on nous dit : il ne faut pas trop en parler parce qu'après au niveau de l'expression c'est difficile. Si on prend par exemple au niveau des médias, des gens spécialisés, -c'est un problème d'éthique que les journalistes devront ici aussi prendre en compte-, qui sont chargés de mettre en avant les problèmes qui peuvent se poser, des faits qui peuvent être isolés mais dont on ne connaît pas l'importance, alors cela participe effectivement à ce climat d'insécurité. Ça c'est un problème d'éthique personnel à chaque journaliste, c'est un problème de fond qu'il faudrait peut-être un jour qu'on aborde avec eux tant il est vrai que les responsables politiques ont des fois une tendance à commettre quelques erreurs, quelques déviations. Je pense que le problème d'éthique il se pose également pour les journalistes et j'ai le courage de le dire aujourd'hui même si cela me coûte cher à l'avenir. Dans ce cas, il faudrait avoir un débat réel. Vous savez par exemple que mettre en gros titre en première page : «tel fait divers page 8 ou page 4», cela interpelle. Le problème est de savoir quelle est la fréquence du phénomène. Dans ce cas-là, on abordera avec beaucoup plus de lucidité, je dirais d'intelligence les problèmes de sécurité tels qu'ils se posent. Moi je suis favorable à cette étude sachant simplement qu'il faut effectivement la définir aussi nettement que possible et qu'elle ait une efficacité.

**M. VIALATTE :** Je voudrais expliquer si vous le voulez bien mon vote s'agissant de l'amendement que j'ai déposé tout à l'heure, Monsieur le Maire en quelques mots, vous dire que c'est un amendement que je déposais à titre personnel bien évidemment, qui n'engage que moi-même, et que je le comprends de la manière suivante : vous nous avez annoncé tout à l'heure que vous envisagiez de soumettre lors d'un prochain Conseil Municipal un rapport d'informations et de propositions sur la police municipale et nous nous en réjouissons car l'action de dissuasion que mène la police municipale mérite d'être

confortée. C'est à ce titre et c'est dans cette logique que j'ai déposé cet amendement pour que, sous la forme je dirais de mesures conservatoires compte tenu de l'insuffisance des moyens dont elle est dotée, on puisse réaffecter des crédits qui ne me paraissent pas de première nécessité et qui sont d'un montant important, 300 000 F destinés à une étude, à l'acquisition de matériels. Vous demandiez quels matériels ? C'est très simple, les matériels dont peut disposer une police municipale efficacement c'est d'abord des véhicules neufs, efficaces, rapides, qui permettent d'intervenir sur des lieux où des menaces peuvent peser en matière de délinquance. On a connu cet été à Besançon des situations où des mesures de dissuasion rapides, immédiates auraient peut-être pu à plusieurs reprises dissuader de saccage et de casse tout à fait regrettable.

D'autre part, et pour répondre à M. DAHOUI dans son intervention de l'instant même, il dit vouloir aborder sans démagogie et avec réalisme en faisant la part de l'irrationnel et du rationnel ces problèmes de sécurité. Moi je suis convaincu justement, au nom d'une démarche rationnelle et réaliste et sans qu'on ait ni les journalistes ni nous-mêmes des leçons d'éthique à recevoir, que ce genre de mesures conservatoires sont de nature à rassurer, à sécuriser l'opinion publique dans l'attente du débat que vous nous proposez sur la police municipale. Voilà, Monsieur le Maire.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Vous avez l'habitude de faire des amendements, vous êtes un spécialiste Monsieur VIALATTE. Je vous dirai que votre amendement est politique. Vous voulez faire un geste en direction de la police municipale en lui attribuant 300 000 F qui étaient destinés à quelque chose de sérieux, de solide, on vient d'en parler, et indispensable parce que ce constat de la sécurité ce n'est pas nous, politiques, qui allons le faire. Il sera donc j'allais dire par définition intègre, honnête, neutre. Donc nous aurons effectivement ce diagnostic plus intéressant que si c'était un service de la Ville ou le Maire qui vous dise «voilà ce qui est fait, voilà ce qui n'est pas fait, etc.». A partir de cela, nous pourrions déterminer une politique en direction d'une plus grande sécurité des Bisontins, cela me paraît logique. Si vous supprimez ce crédit de 300 000 F, nous n'aurons pas le diagnostic, donc je ne peux pas être d'accord avec la première partie. Mais vous êtes donc un politique et dans un deuxième paragraphe vous demandez à M. le Maire de présenter un rapport lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal, je viens de vous dire que je le ferai donc il n'est peut-être pas utile de le rappeler dans un amendement.

**M. VIALATTE :** J'ai lu l'amendement complet avant que vous n'interveniez.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Ah non pas la deuxième partie !

**M. VIALATTE :** Si, c'est exactement le texte que j'ai lu tout à l'heure.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** J'avais compris simplement qu'il s'agissait de réaffecter le crédit. Je n'avais pas vu le deuxième paragraphe, du moins je ne l'avais pas entendu et j'ai cru que vous l'aviez rédigé après mon intervention. Ainsi nous nous sommes compris sur la deuxième partie avant même que nous ne l'exprimions ! Alors je mets aux voix l'amendement de M. VIALATTE.

**M. JEANNIARD :** Je voudrais préciser que ce n'est pas à la demande du Laboratoire de Sociologie que cette étude est réalisée, mais tout simplement à la demande du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance réuni trimestriellement en bureau et qui a repris tout un ensemble d'études réalisées par le juge d'application. M. JOLY qui nous a quittés récemment. M. JOLY tentait d'établir des statistiques avec les éléments de la police, de la justice, de la Préfecture qui étaient tous divergents pour essayer d'alimenter une analyse sur la situation de la sécurité à Besançon. Donc voyant un blocage et aussi une demande forte de ces trois partenaires, police, justice et aussi services de l'État sur la situation de sécurité à Besançon, le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance a souhaité prendre contact avec le Laboratoire de Sociologie pour mettre en place cette étude. Donc il s'agit bien d'une demande du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance sur Besançon. D'autre part il y a un cahier des charges qui est très précis, que j'ai ici sous les yeux et qui peut vous être délivré à tout moment. Il suffit de prendre contact avec le service et là vous pouvez avoir connaissance du dossier très précis et de l'étude précise qui sera réalisée sur Besançon. Il ne s'agit donc pas de phrases mises en l'air mais de quelque chose de très élaboré, de très construit et qui a été travaillé pendant environ 4 à 5 mois entre le Conseil Communal, les services et le Laboratoire de Sociologie. D'autre part, nous avons souhaité que cela puisse nous

donner des outils d'évaluation qui soient permanents, c'est-à-dire qu'on n'ait pas une étude ponctuelle, statique mais que le laboratoire puisse nous donner des outils pour évaluer la situation de sécurité sur Besançon dans le temps. Il était donc tout à fait important qu'on puisse mettre en place ce cahier des charges et cette étude sur Besançon pour pouvoir là aussi avoir non seulement une analyse mais des éléments de réflexion pour proposer des actions précises, je ne citerai qu'un seul exemple, dans le domaine de la lutte contre la toxicomanie. Actuellement sur Besançon il est très difficile de mettre en place une politique de lutte contre la toxicomanie quand on ne sait pas où se révèlent ces actes de consommation de produits toxiques mais également les effets de revente sur Besançon. Cela se passe un petit peu n'importe où ; on voit ici ou là des éléments, des phénomènes tout à fait ponctuels dont le premier venu pense retirer des éléments d'analyse mais qui se révèlent, lorsqu'on étudie un petit peu plus la question, complètement faux. Donc nous avons absolument besoin de cet outil-là pour mener une réelle politique de prévention.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- à la majorité (7 voix pour, 1 abstention), rejette l'amendement suivant présenté par M. VIALATTE du groupe «Une Ambition pour Besançon» :

«. propose la réaffectation d'un crédit initialement destiné à la réalisation d'une étude sociologique et anthropologique sur la sécurité à Besançon à l'effet de doter la police municipale des matériels nécessaires à son bon fonctionnement,

. demande à M. le Maire de présenter en conséquence un rapport lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal»,

- à la majorité (7 Conseillers votant contre et 1 s'abstenant), adopte la proposition du Rapporteur.